

Demande d'autorisation pour la pratique à titre professionnel du parage des onglons de bovins ou des sabots d'équidés

Art. 101, let. e, OPAn

1 Contacts

- 1.1 Adresse du service cantonal chargé de la protection des animaux (adresse d'envoi)*: 1.2 Nom et adresse du/de la requérant(e)

**Service de la consommation
et des affaires vétérinaires (SCAV)**
Rue Jehanne-de-Hochberg 5
2001 Neuchâtel
Tél. 032 889 68 30
scav@ne.ch

Coordonnées de contact (téléphone, e-mail,
fax, site internet)

* La demande doit être adressée au canton de domicile ou, en cas de domicile à l'étranger, au canton dans lequel l'activité doit être exercée en premier lieu.

Le canton de domicile/canton d'exercice octroie l'autorisation en accord avec les autres cantons dans lesquels l'activité doit être exercée.

2 Demande d'autorisation

première déclaration

prolongation de l'autorisation existante

modification/complément de l'autorisation

Numéro d'autorisation

Nom du/de la requérant(e)

3 Nature et durée de l'activité

3.1 Nature du service

Parage des onglons de bovins

Parage des sabots d'équidés

3.2 Durée de l'activité

Début (date)/depuis quand?:

Fin (date/indéterminée):

4 Canton(s) où l'activité est exercée*/adresse(s) de l'entreprise

4.1. Canton(s) où les parages d'onglons ou de sabots sont effectués

* L'activité doit être déclarée dans tous les cantons où elle est exercée, avant toute première activité.

4.2 Adresse de l'entreprise de services

identique à celle du/de la requérant(e)

autre

(merci de préciser l'adresse complète)

5 Formation

5.1 Formation spécifique indépendante d'une formation professionnelle FSIP
du/de la requérant(e)

Nom du centre de formation	Adresse complète du centre de formation	Date de l'obtention du diplôme FSIP
----------------------------	---	--

5.2 Autre formation au parage des onglons ou des sabots

⇒ Merci de joindre vos **justificatifs de formation**.

6 Confirmation de l'exactitude et de l'exhaustivité de chacune des indications fournies

Lieu et date,

Nom du requérant(e)

Signature:

7 Remarques

8 Documents complémentaires

justificatif(s) de formation

autorisation déjà octroyée par un autre canton (copie)

autres documents complémentaires,
notamment:

⇒ **Merci d'envoyer le formulaire rempli avec les documents complémentaires au service cantonal chargé de la protection des animaux**
(voir adresses en page 1, en haut à gauche).